

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 02-2014

SEANCE du Jeudi 3 Avril 2014

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 11

L'an deux mille quatorze et le jeudi 3 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 mars 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme TRUCH Céline.

Secrétaire de séance : Noëlle STEFANI

OBJET/ Convention ERDF - Raccordement du producteur MATRIS

Le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de signer la convention avec ERDF pour le projet de raccordement du producteur MATRIS afin de poser un câble basse tension souterrain avec un circuit de mises à la terre ainsi qu'un coffret Tarif Jaune sur la parcelle cadastrée N° 1482 Section D.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Autorise le Maire à signer la convention avec ERDF pour l'exécution desdits travaux.

Fait et délibéré, le jeudi 3 avril 2014


Le Maire
Rémi COSTORIER